

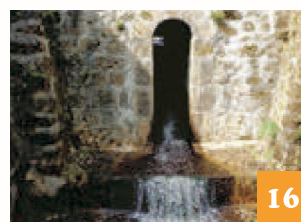
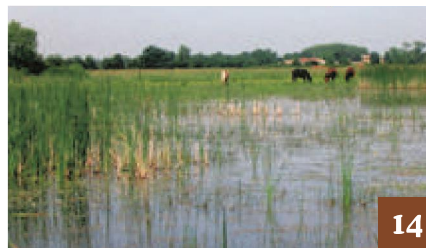
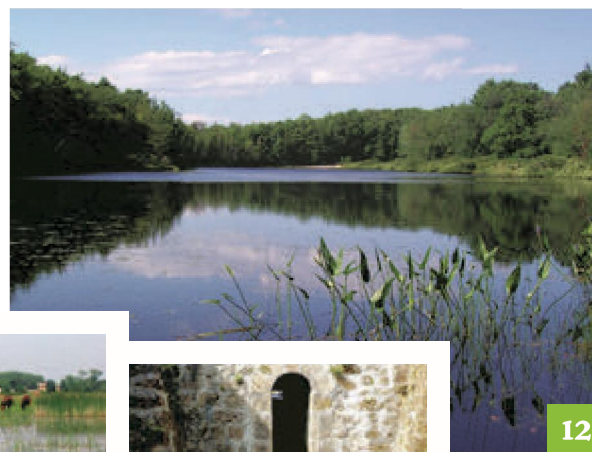
La Vie des ÉTANGS Corréziens



BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES ETANGS CORRÉZIENS

www.syndicat-etangs-correziens.fr

Sommaire



Édito : Le mot du Président.....	3
Hommage à M. Mons.....	4
Compte rendu de l'Assemblée Générale des Étangs Corrèziens.....	6
Composition du bureau.....	9
La pisciculture détrône la pêche.....	10
Plan d'eau et zones humides.....	12
Les multiples bienfaits des étangs.....	14
Vidange de votre étang et aides de votre syndicat.....	16
Campagne 2018-2019 pour le tir des cormorans.....	18
Petites annonces.....	20

Directeur de la publication : **Thierry LISSAC**
Rédaction-administration : **Nicole CERTES**
Réalisation : Maugein Imprimeurs - 19000 TULLE - ISSN 1626.97.56
Ont participé à la rédaction : **Thierry LISSAC – André AYELLO – Gilles BALARD – Nicole CERTES – Un adhérent**



Bulletin du Syndicat des Étangs Corrèziens

Siège social : Bureau 103 - Immeuble Consulaire du Puy Pinçon
BP 30 - 19001 TULLE CEDEX
Tél. 06 70 01 90 50 / Secrétariat - Tél. 05 55 28 34 90



Le mot du Président

Chers adhérents, chers amis,

Je veux bien sûr rappeler l'homme qu'a été Paul Mons, celui qui n'a jamais reculé devant aucun effort dans son engagement au service des adhérents du Syndicat des Étangs Corréziens.

J'ai le souvenir de quelques moments forts vécus ensemble. Je mesure toute l'énergie dont il a toujours fait preuve pour la défense de nos étangs et certifie que les valeurs qu'il a portées seront défendues et transmises. C'est précisément la force de cette personnalité que j'honore aujourd'hui.

Maintenant, je me tourne vers vous pour regarder ensemble l'avenir de nos étangs. Je m'attarderai quelques instants sur les défis à venir autour de nos étangs, réservoirs d'eau douce d'autant plus précieux en cette période de réchauffement climatique.

Aujourd'hui, force est de constater que le mot économie a le dos large ! Je parlerai plutôt de stratégie budgétaire administrative pour servir en priorité une volonté d'effacement des étangs plutôt qu'un maintien efficace et durable des aides pour les mises aux normes notamment.

Nous devons unir nos forces pour protéger nos étangs dans toute la Région Nouvelle Aquitaine et cela passera par une coalition représentative des syndicats qui soutiennent les propriétaires d'étangs.

Au cours de mes différents échanges avec nos élus, j'ai insisté sur leur rôle d'impulsion sans lequel peu de choses s'avèrent possibles. Nous sommes propriétaires d'étangs, pour certains l'eau est essentielle, je pense ici particulièrement à nos amis agriculteurs. Est-ce une lubie que de vouloir créer au besoin les conditions d'un accès facilité à nos réserves d'eau douce pour l'abreuvement en cas de sécheresse ? Je ne crois pas.

Cet acte de solidarité n'est-il pas une des nombreuses preuves par l'exemple pour justifier le bien fondé de nos étangs ?

Je tenais à souligner ce point car quand chacun joue le jeu, on obtient des résultats au bénéfice de tous.

Pour terminer, je ne saurais jamais assez vous rappeler que l'aménagement de nos étangs doit être adapté pour une bonne gestion : un impératif pour nos propriétaires. Posséder un étang génère des obligations réglementaires concernant son aménagement et son entretien régulier, soyons exemplaires.

le Président,
Thierry LISSAC

HOMMAGE à M. MONS



DISCOURS DE M. LE PRÉFET BERTRAND GAUME POUR LES OBSÈQUES DE M. PAUL MONS

Mesdames et Messieurs les élus,
Madame Mons,
Mesdames et Messieurs,

Ci-gît un homme de bien. Un homme dont il nous faut aujourd'hui, famille, amis, membres d'associations patriotiques, élus, représentants de l'État, honorer la mémoire. Un homme dont la vie fut marquée par la persévérance, par la ténacité, par l'amour envers les siens.

Les mots peuvent paraître bien dérisoires dans une telle circonstance si la réflexion que nous inspire l'exemple de la vie de Paul MONS ne leur donnait une résonance particulière.

Paul MONS vit la Seconde Guerre mondiale lui retirer son père. Il devint ainsi Pupille de la Nation, et fut ainsi adoptée par cette Nation à laquelle il a tant rendu.

Alors que ce drame personnel aurait pu le faire sombrer, il sait en tirer une force, une persévérance et une générosité qui lui ont permis de défendre et de promouvoir des valeurs qui lui paraissent essentielles.

Le drame de Tulle, ces 99 vies fauchées par la barbarie nazie, Paul MONS voulait qu'il ne puisse jamais se reproduire. À l'image d'autres figures du département, comme Jean MAISON ou le D' SALLE, Paul MONS était un passeur de mémoire. Cette mémoire, sans laquelle nul groupe humain ne peut être véritablement une collectivité. Il fut ainsi élu en 2002 vice-président du comité des Martyrs de Tulle. Ayant bien conscience que l'Histoire et la Mémoire sont 2 piliers qui permettent à la Nation de se construire. Paul MONS participa à la création du site du Haut-Lieu de Cueille, lieu de rassemblement autour des commémorations du 9 juin 1944.

Ses ouvrages sur le drame de Tulle, encore l'an dernier, étaient de ces cailloux laissés sur le chemin du temps pour que nul n'oublie. Afin que nul n'oublie, il était un pilier essentiel du Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la déportation et des martyrs. Le site de Vitrac, qui sera complété par un chemin de mémoire où figureront les noms des victimes corréziennes ou mortes en Corrèze du fait de l'Occupant et de ses complices, était cher

à son cœur. Nous devons, au nom du devoir de mémoire qu'il nous a inculqué, pour les résistants, les déportés, les martyrs ; mais aussi pour lui, continuer à faire vivre ce lieu de commémoration. C'est le sens de sa demande, qu'avec le département et le Président COSTE, nous avons accepté de satisfaire en éditant une brochure à destination des jeunes.

Cette volonté indéfectible de transmettre, d'être un passeur, Paul MONS la cultivait également au cœur de son activité professionnelle comme au service du territoire.

De son activité au sein de la banque TARNEAUD où il a eu une carrière brillante, il a poursuivi cette volonté de partage en réalisant de nombreuses missions de conseil et d'audit en Afrique, notamment au Cameroun et au Congo Brazzaville, avec le centre international de formation des banques.

Présent depuis 2001 au comité directeur du Syndicat des propriétaires d'Étangs de la Corrèze, il en devint Président en 2004. Paul MONS était un défenseur de ce patrimoine actuel, interlocuteur sérieux en exigeant des

pouvoirs publics sur ce sujet, il était un Corrèzien dans l'âme, qui entendait les chants « vastes comme la nuit » des splendeurs naturelles.

Protecteur du patrimoine naturel de son département, attaché à la transmission de l'Histoire et des valeurs qui ont pétri sa vie, Paul MONS était un homme bon. Il était un homme simple et exigeant envers lui-

même. Il était simplement humain et attentif aux autres.

À vous Madame MONS, à sa famille, à ses amis, à ceux qui ont travaillé avec lui, j'adresse toute ma sympathie et leur dis ma tristesse de perdre un homme si digne de ses fonctions.

J'ajoute enfin, qu'un lien particulier m'unissait à lui, avec Madame

Marie SEBERT, la Directrice départementale de l'ONAC-VG, nous avons été, tous les trois, décorés de l'Ordre National du Mérite, le 6 janvier 2017 par le Président de la République. Nous étions ainsi devenus compagnons et c'est pourquoi à nouveau, je m'incline avec respect et émotion devant la mémoire de Paul MONS, un homme exemplaire.

HOMMAGE DU SYNDICAT à M. MONS

Quelques jours avant notre assemblée générale du 08/09/2017, notre cher et dévoué Président Paul MONS a été arraché à l'affection des siens mais aussi à tous ses amis du Syndicat des Étangs Corrèziens.

Rien ne laissait présager un tel dénouement pour tous ceux qui encore la veille étaient avec lui pour planifier le déroulé de l'assemblée.

Bien sûr, nous n'ignorions pas qu'il voulait « lever le pied » car dernièrement des problèmes de santé lui restreignaient de plus en plus ses disponibilités.

Il est vrai, qu'entre le Syndicat des Étangs, le Comité des Martyrs de Tulle, le Mémorial de la Résistance, il trouvait encore le temps de faire des livres rapportant les heures les plus sombres de notre département et œuvrait pour la transmission de la mémoire aux jeunes.

Au sein de notre Syndicat, Paul était un Président

très actif.

Toutefois, il préparait le « relais ». En effet, dernièrement Paul avait mobilisé de nouveaux éléments jeunes et compétents pour « renforcer » l'équipe.

Avec lui disparaît un homme respectueux et attentif aux autres : une personnalité accessible, disponible et soucieuse d'abord de défendre nos étangs.

Il était incollable sur les « lois scélérates » sur l'eau comme il se plaisait à le dire. Il pensait que la législation rendait de plus en plus contraignante la possession d'un étang, alors même que certains étangs existent depuis de nombreuses années.

Adieu Paul, vous allez nous manquer... La volonté de ceux qui ont « repris le flambeau » n'effacera pas votre passage remarquable à la tête de notre Syndicat des Étangs.

Le Président et le Conseil d'Administration ainsi que tous les adhérents du Syndicat des Étangs Corrèziens réitèrent toutes leurs amitiés attristées ainsi que leurs très sincères condoléances à Madame MONS et toute sa famille.



AVIS À NOS ADHÉRENTS

L'AGE du 10/11/17 a transféré le siège social du Syndicat des Étangs Corrèziens à son bureau :

Bureau 103
Immeuble Consulaire du Puy Pinçon
BP 30
19001 TULLE CEDEX

Tout adhérent qui avait contacté antérieurement à cette date le Syndicat pour un dossier technique relatif à son étang et sans réponse à ce jour est prié de nous contacter au : 06 70 01 90 50 ou syndicatetangs19@outlook.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS

du vendredi 10 novembre 2017

Le Président Thierry LISSAC propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en signe d'hommage et de reconnaissance à Paul MONS.

BILAN MORAL

Depuis plus de 30 ans notre Syndicat lutte pour la sauvegarde de nos étangs. Il s'efforce de limiter les conséquences d'une réglementation évolutive dont l'interprétation provoque parfois des tensions qui pourraient être évitées.

Ne nous décourageons pas et restons mobilisés face à des prescriptions administratives actées sans concertation préalable, mettant à profit le flou permanent que les lois sur l'eau successives n'ont pas dissipé.

Nous devons nous faire entendre pour que les arguments forts dont nous disposons soient pris en considération par les instances concernées.

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé une concertation sur les orientations et les priorités de la politique régionale de l'eau. Nous avons répondu au questionnaire qui nous a été adressé, mais nous souhaitons une plus grande coordination des actions engagées sur ce sujet crucial par des instances différentes afin d'éviter la multiplication et la diversification des réunions.

Il est utile de rappeler que les étangs, tant au point de vue économique qu'écologique sont utiles et nécessaires.

Nous allons poursuivre nos objectifs et en particulier continuer à œuvrer pour que chaque étang dispose d'un statut adapté à sa configuration.

Pour le futur, nous avons engagé des pourparlers avec la Chambre d'Agriculture pour un éventuel partenariat dans le cadre des actions d'ingénierie concernant les mises aux normes. Nous espérons finaliser ces négociations. Vous serez informés des solutions retenues.

Sur un autre sujet, je m'adresse à vous membres de notre Syndicat : notre force c'est votre force et votre solidarité, mais à contrario vos faiblesses sont aussi les nôtres. Elles seront abondamment commentées parce que vous êtes propriétaires d'étangs privés. Alors je vous demande instamment de bien entretenir vos plans d'eau et de bien gérer vos vidanges pour devenir exemples en la matière.

Avant de terminer, je tiens à exprimer mes remerciements aux membres du Conseil d'Administration qui par leur disponibilité, leur écoute et leurs compétences ont accompli un remarquable travail. Avec vous tous, ils assurent la vitalité de notre association.

Je vous remercie.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Effectif du syndicat

À ce jour, le Syndicat compte : 969 adhérents dont 29 nouveaux adhérents depuis le début de cette année. Nous notons une légère di-

minution probablement due en partie aux effacements.

Depuis notre A.G. du 9 septembre 2016, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois :

- 11/10/16
- 09/12/16
- 10/02/17
- 21/04/17
- 04/08/17

Ces réunions nous permettent de connaître et de rendre compte de l'activité de chacun, d'être informés des évolutions législatives et de soumettre les problèmes rencontrés par certains propriétaires mais aussi de mettre en commun les décisions qui nous semblent appropriées.

Relations avec nos adhérents

L'année dernière je vous disais que posséder un étang était avant tout un choix et un grand coup de cœur, que c'était comme détenir un animal. Cette acquisition demandait des exigences évidemment mais exigeait aussi des droits et des devoirs. « Nul n'est sensé ignorer la loi ».

Être propriétaire d'un plan d'eau nécessite de l'entretenir pour en profiter au mieux, pour en assurer un bon fonctionnement durable.

Une gestion de l'étang doit être mise en place tout au long de sa vie.

Cette gestion porte sur différents points :

- Réaliser un entretien de la digue et des berges, des équipements, effectuer des vidanges régulières

- en respectant les obligations réglementaires,
- Un entretien régulier et occasionnel,
- Le fonctionnement du plan d'eau par rapport à son environnement,
- Les espèces qui le composent ou par exemple ne pas introduire ou disperser des espèces indésirables et/ou exotiques envahissantes ou encore,
- L'usage qui en est fait.

C'est pourquoi, il est nécessaire de se tenir informés sur les évolutions réglementaires relatives aux plans d'eau.

Notre Syndicat se veut une force de propositions et de conseils. Il est l'interlocuteur privilégié entre les propriétaires, gestionnaires et locataires d'étangs de plan d'eau auprès de l'administration et des différents utilisateurs de l'eau.

La législation devenant de plus en plus tatillonne et contraignante, il est nécessaire d'être vigilants.

Notre souhait avant tout est de sauvegarder notre patrimoine existant et cela pour certains depuis des années.

Pour toutes ces raisons, le Syndicat se tient à votre totale disposition pour toutes vos démarches administratives, pour des conseils, pour l'achat de fournitures matériel ou aliment, pour les vidanges de vos étangs.

- C'est ainsi que sur cet exercice, nous avons aidé :
 - 9 adhérents à déposer un dossier de régularisation,
 - 5 adhérents à déposer un dossier de renouvellement,
 - 2 adhérents à déposer une demande de subvention,
 - 1 adhérent pour proposition de travaux suite à l'obtention ancienne d'un arrêté préfectoral,

- 3 adhérents pour diverses analyses d'eau,
- Reste une quinzaine de dossiers en cours de conseils.
 - 6 adhérents ont demandé une aide à la vidange.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter lorsque vous rencontrez un problème.

Dans la mesure de nos disponibilités soyez assurés que nous donnerons suite à vos demandes même si ces derniers temps elles ont été suspendues sans aucun inconvénient pour vous nous l'espérons.

Nous comptons sur votre compréhension.

RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS ET SERVICES ASSIMILÉS

Relations avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental nous a alloué une aide identique à celle de l'an passé soit 2 000 €, ce dont nous le remercions vivement.

Les aides pour les mises aux normes sont maintenues en partenariat avec l'agence ADOUR-GARONNE.

Nous savons que le Conseil Départemental ne subventionne plus les effacements d'étangs.

Relations avec la Préfecture

Concernant la « continuité écologique » et les exigences des services préfectoraux, en particulier la nécessité de faire un moine pour les petits étangs dont nous vous avons parlé l'an dernier et dont vous aviez trouvé tous les éléments sur notre bulletin n° 31, notre Président avait adressé une lettre aux élus.

Suite à cette démarche, le Sénateur CHASSEING nous a fait part

de son courrier pour nous soutenir auprès de la Ministre de l'Environnement.

Relations avec l'Agence Française de la biodiversité

Cet établissement public a été créé en août 2016 et l'ONEMA y a été intégrée. Parmi les nombreuses attributions de ce nouvel organisme figure la lutte contre les espèces envahissantes floristiques ou faunistiques.

Nous formulons le vœu que cette lutte soit mobilisatrice et efficace pour que nos principaux prédateurs grands cormorans et ragondins fassent partie des premières victimes !

Notre interlocuteur est toujours M. DUMÉE.

La concertation est notre maître mot ! Parfois des grincements de dents mais toujours de la courtoisie !

Notre présence aux commissions locales de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vézère, appelé SAGE Vézère-Corrèze

Le SAGE, je vous le rappelle, à 3 grands objectifs :

- 1 – la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,
- 2 – atteindre le bon état des eaux,
- 3 – fixer les grandes orientations politiques d'utilisation de l'eau.

Nous avons participé le 16 décembre 2016 à la réunion d'installation de la commission locale de l'eau.

Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze y a fait un rappel de l'historique, de la nécessité et de l'importance de ce sage.

Ce jour-là a eu lieu également

l'élection de la présidente de la Cle: Madame Nathalie FONTALIRAN.

Puis, le Conseil Départemental de la Corrèze a été désigné comme structure porteuse du Sage Vézère-Corrèze.

Un groupe de travail provisoire de 13 membres a été mis en place pour se réunir dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.

Relations avec le CODERST

CODERST : Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Ces réunions sont mensuelles et le Syndicat s'y rend régulièrement.

Cette année il y a été présenté 4 dossiers par nos adhérents.

Relations avec le C.P.I.E.

Notre Syndicat entretient de très bonnes relations avec le CPIE.

Relations avec le syndicat de la Creuse

Le 21 octobre 2016, se tenait l'AG des étangs creusois.

Notre Président était invité et accompagné de Gilles BALARD.

Leur syndicat ne compte que 344 adhérents mais il y avait affluence.

Ils ont un partenariat avec la chambre d'agriculture de la Creuse pour le montage de leurs dossiers et semble avoir des liens de bonne entente.

Nous étudions avec notre chambre d'agriculture de la Corrèze la possibilité de conclure un partenariat identique car il pourrait nous être très utile.

Ventes aliments et matériels

Il a été vendu 2 550 kg d'aliments dont:

- 87 sacs pour gardons,
- 15 sacs pour alevins.

Ces aliments sont répartis comme

suit :

- Chamboulive : 52 sacs pour gardons, 10 sacs de miettes,
- Espartinac : 31 sacs pour gardons, 5 sacs de miettes,
- Biars-sur-Cère : 4 sacs pour gardons.

Le matériel vendu :

- 3 kg de colmagel,
- 1 épuisette montée avec manche,
- 1 filet d'épuisette en maille de 14 mm.

Cette année il y a eu 6 prêts pour le matériel de vidange.

Cormorans

Cette année la campagne 2016-2017 s'est soldée par 26 demandes d'autorisations de tirs et 93 cormorans ont été tués.

Notre quota est de 120.

Voyage annuel

Cette année, le voyage a été annulé faute aux inscriptions insuffisantes et à l'indisponibilité de nombreux administrateurs.

Est-ce le choix de la destination ? La date ?

Autant de questions sans réponse...

Mais vous pouvez nous dire...

Domage de se passer de ces moments conviviaux qui nous permettent aussi de faire plus ample connaissance !

Bulletin semestriel

Nous avons choisi de faire «évo-luer» notre bulletin semestriel dans sa présentation.

Nous espérons que vous avez été agréablement surpris...

Nous sommes toujours à la recherche «d'écrivains».

Vos articles seront publiés si vous nous les adressez.

En conclusion

Au risque de me répéter, nous propriétaires d'étangs privés, soyons

tous solidaires, soyons vigilants.

Quand il est dit « l'union fait la force » ce n'est pas anodin et ce n'est pas un leitmotiv.

Entretenons bien nos plans d'eau, gérons bien nos vidanges, soyons des exemples.

Et pour terminer... une petite annonce: « Vidange de l'étang du Moulin Bas à FAVARS, le samedi 18 novembre 2017 avec vente de brochets, carpes, tanches, gardons, vifs. » Contact le : 06 16 29 66 99

Je vous remercie.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Notre trésorière Madame Janine AYELLO présente les charges et produits du compte de résultat qui se solde par un bénéfice de **1 077,10 €**.

M. le Docteur SALLE, vérificateur aux comptes donne lecture de son rapport certifiant les comptes de l'exercice.

Le Président soumet les comptes au vote.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de notre administrateur B. BARDINAL arrive à échéance et il souhaite le renouveler. Toutefois, il ne désire maintenir sa fonction de « comptable » que jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, nous avons accepté deux nouvelles candidatures coop-tées : T. LISSAC et L. MORANGE.

Le Président soumet ces candidatures à un vote groupé.

Accord à l'unanimité.

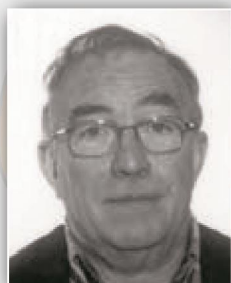
THIERRY LISSAC ÉLU PRÉSIDENT À LA TÊTE DU SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS

Cet ancien Responsable Territorial « Sûreté » pour le Groupe de Protection et de Sécurisation des Réseaux de transport en Région Parisienne a choisi de prendre sa re-

traite dans sa Corrèze natale pour se consacrer à ses deux passions principales qui sont les chevaux et son étang.



COMPOSITION DU BUREAU après l'Assemblée Générale du 10 novembre



Philippe LEFEBVRE
*président d'honneur,
membre fondateur*



Thierry LISSAC
président actif
06 70 01 90 50
syndicatetangs19@outlook.fr



Gilles BALARD
vice-président
05 55 73 15 43
19balard@netcourrier.com



Nicole CERTES
secrétaire
05 55 28 34 90
nicole.certes@orange.fr



Christiane CAPY
secrétaire adjointe
05 55 26 17 62
christiane.capy19@orange.fr



Janine AVELLO
trésorière
05 55 21 21 58



Francis MARTINHAC
trésorier-adjoint
05 55 73 51 91
citron447@orange.fr

Cet article fait suite à une rencontre organisée le 27 février 2018 entre le Syndicat des Étangs Corrèziens représenté par son Président Thierry Lissac, son Vice-Président Gilles Balard et la Présidente de l'APPL Marie-Ange NOWAK.*

L'objectif de l'association est de créer de l'emploi innovant et non délocalisable autour de nos étangs, réservoirs d'eau douce d'autant plus précieux en cette période de réchauffement climatique.

Nous travaillons autour de trois grands axes économiques et prioritairement :

- la pisciculture,
- la boue d'étang à vocation médicinale (en collaboration avec 3 universités et des chercheurs),
- l'aqua tourisme, autour de la pêche « no kill » et d'une route des étangs.

L'idée est de créer de l'emploi, (6 à 7 par an) manger sain et local, et protéger nos étangs dans toute la région Nouvelle Aquitaine (et au-delà si demandes) tout en valorisant notre région et son patrimoine foncier.

À ce jour, les Syndicats des étangs de la Haute Vienne, de la Creuse, de la Dordogne, et du Poitou-Charentes - Vendée nous ont rejoints.

Concernant la pisciculture, nous nous réunissons chaque mois en

groupe de 10 personnes environ pour progresser sur les sujets suivants :

- la convention tripartite entre Propriétaire d'étangs/ pisciculteur / APPL-NA ; nous réfléchissons au cadre juridique idéal pour une collaboration,
- la recherche de financement, sachant que la chambre d'agriculture de la Haute Vienne est déjà impliquée par la mise à disposition partiel d'un collaborateur détaché. Le Conseil régional réfléchit également à un soutien financier,
- la charte qualité, le protocole de production, la marque Poisson d'eau douce Nouvelle Aquitaine,
- la recherche de surface d'eau exploitable sur cette région et le recrutement de pisciculteurs (existants ou en devenir, avec le lycée piscicole d'Ahun par exemple),
- réaliser une étude de marché sur la filière consommation et transformation,
- de l'animation de l'association,
- (...)

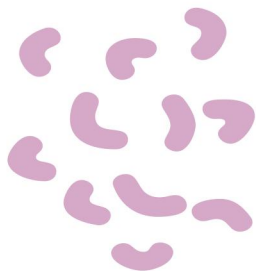


La Présidente,
Marie Ange NOWAK

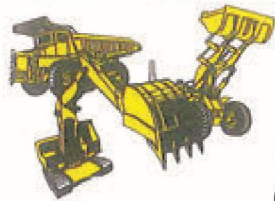
Nous accompagnons actuellement notre premier pisciculteur dans la pérennisation de sa rémunération, nous recrutons pour lui des surfaces d'eau et Michel Kiefer (administrateur pisciculteur professionnel à Bergerac jeune retraité) lui propose un protocole de production. Notre premier pisciculteur soutenu est d'ailleurs installé en Corrèze.

Par ailleurs, des étangs pilotes avec des propriétaires exploitants directement sont déjà en place.

* *L'Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle Aquitaine – APPL*
2 Avenue Georges Guingouin –
SAFRAN -
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES CEDEX 1



TRAVAUX PUBLICS ET AGRICOLES TERRASSEMENTS - ETANGS



Jean-Jacques
LAVAL

05 55 85 74 41
06 82 66 59 76

"Aujol"

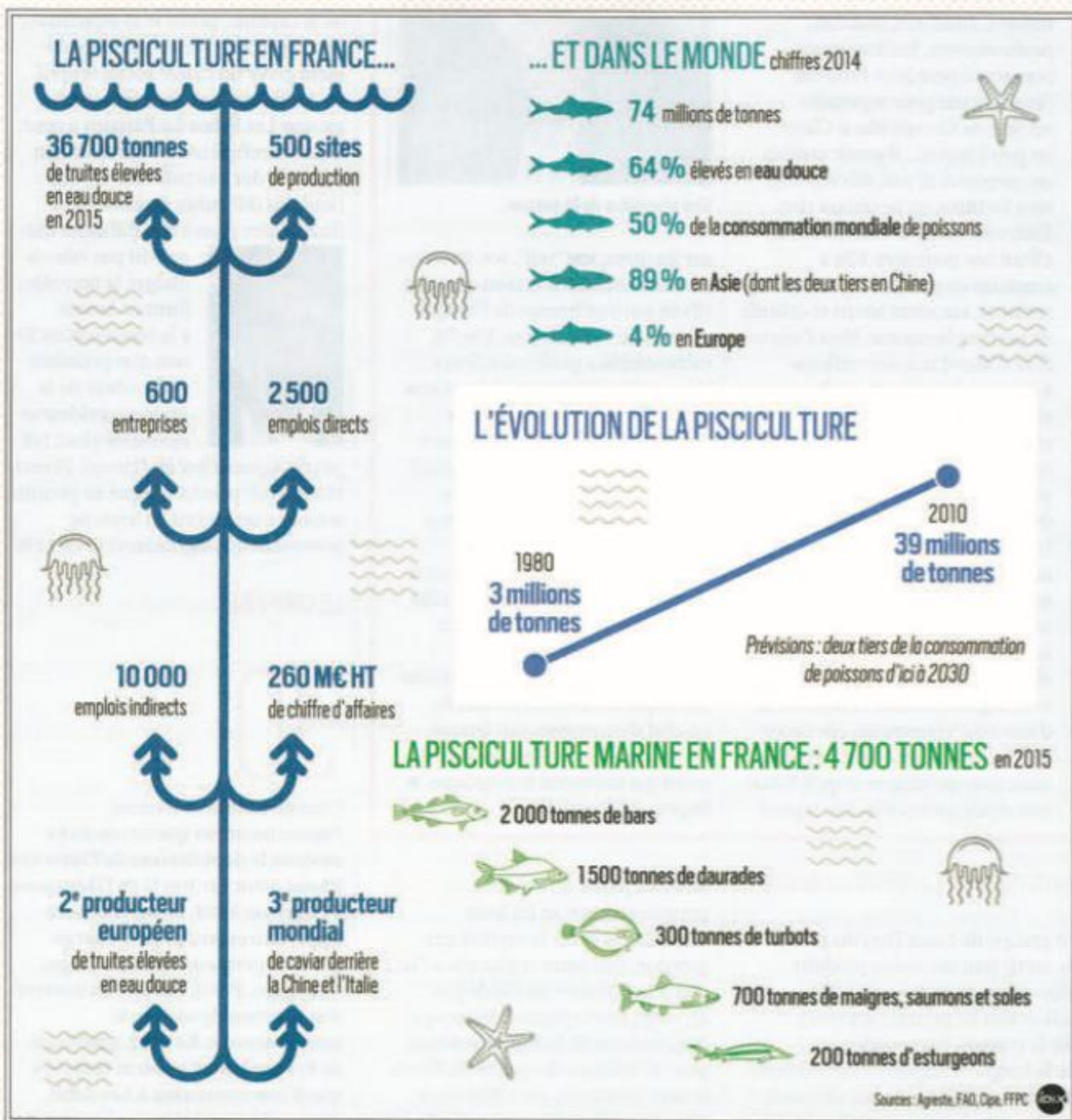
19270 SAINTE-FÉRÉOLE
www.laval-tp-etangs.fr



ÉCONOMIE & ENTREPRISES / L'INFOGRAPHIE

La pisciculture détrône la pêche

La production mondiale de poissons d'élevage a été multipliée par 13 en trente ans. La réglementation française sur la pisciculture est particulièrement stricte. Aujourd'hui, la moitié des poissons consommés sur la planète proviennent de la pisciculture.



PLAN D'EAU ET ZONES HUMIDES

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

La convention Ramsar, **traité international adopté en 1971 et ratifié par la France en 1986**, définit clairement les zones humides :

« Étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Sont ainsi énumérés dans la section « zones humides artificielles » :

- Étangs d'aquaculture,
- Étangs : y compris étangs agricoles, étangs pour le bétail, petits réservoirs,
- Terres irriguées, y compris canaux d'irrigation et rizières,
- Sites d'exploitation du sel : marais salants, salines...
- Zones de stockage de l'eau : réservoirs, barrages, retenues de barrages, retenues d'eau,
- Excavations : gravières, ballastières, glaisières, sablières, puits de mine,
- Site de traitement des eaux usées : y compris champs d'épandage, étangs de sédimentation, bassins d'oxydation...
- Canaux et fossés de drainages, rigoles,
- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, artificiels.

La convention rappelle ainsi une évidence reconnue par les experts et chercheurs en histoire de l'environnement : de nombreuses zones humides sont l'œuvre d'activités humaines au cours des derniers millénaires. L'origine « naturelle » ou « artificielle » est donc un faux débat. Ces milieux suscitent l'intérêt pour des fonctionnalités physiques et biologiques, pour la diversité des habitats et pour la disponibilité d'un milieu aquatique ou semi-aquatique plutôt que sec.

En France, on parle plus de « milieux humides » que « de zones humides ». On en distingue trois catégories :

- **Les milieux humides continentaux** : tourbières, mares naturelles, cours d'eau et annexes hydrauliques...,
- **Les milieux humides littoraux** : zones

d'estuaires, vasières,

- **Les milieux humides aménagés** : retenues et plans d'eau, mares anthropiques, affaissements miniers et carrières en eau.

En fait, les zones humides regroupent une extraordinaire diversité d'écosystèmes qui ont en commun leur situation particulière entre terre et eau. Ils se rencontrent à travers de nombreux paysages caractéristiques : mares, tourbières, étangs, cours d'eau... constituent « des espaces de transition, des lisères entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques ».

IMPACTS DES ÉTANGS : MENSONGES ET VÉRITÉS

L'effacement d'un étang peut-il être la reconquête d'une zone humide ?

Quel est l'impact des étangs sur les milieux aquatiques ?

Certains écrits par des mains parfois innocentes traversent le filtre des évidences, des vérités, sans que celles-ci soient rectifiées, sans objections sinon celle-ci parmi d'autres.

L'effacement des étangs, une fausse solution et des arguments erronés

Il n'est certes pas la reconquête d'une zone humide sachant qu'il constitue lui-même « un milieu humide ».

Par ailleurs, un article publié récemment, fait état de « fort impact sur les milieux aquatiques » en évoquant notamment :

- le réchauffement de l'eau à l'aval de la digue,
- la perte d'eau liée à l'évaporation.

Ces affirmations, avancées sans justifications scientifiques, méritent d'être relevées.

Réchauffement de l'eau à l'aval de la digue

Nombre d'articles publiés dans la presse locale reprennent à leur compte une idée selon laquelle les plans d'eau réchaufferaient et désoxygéneraient les cours d'eau. En fait, ce raisonnement ne prend en compte que l'une des formes de l'oxygène présent dans les rivières, à sa-

voir celle issue de la turbulence de l'eau. De même, il existe une confusion entre la potentialité d'une eau froide à contenir beaucoup d'oxygène et la quantité effectivement présente. Ici encore, les processus stagnants sont négligés du fait de leur méconnaissance par un large public.

Pour étudier l'impact de l'étang sur la rivière, il convient de prendre en compte à la fois le fonctionnement des phénomènes des plans d'eau et des cours d'eau, et surtout de lier les deux.

Les étangs du Limousin réchauffent les cours d'eau seulement sur quelques dizaines et parfois centaines de mètres : de 1° (moine) à 2° (déversoir) en moyenne annuelle. Toutefois, cette distance est d'autant plus courte que le débit rejeté est faible, et l'on sait que la majorité de nos étangs ne rejettent pas ou peu en été et que la stratification thermique s'inverse selon la saison.

Par ailleurs, les prises de fond tendent à soutirer une eau parfois désoxygénée, alors que les déversoirs de surface fournissent une eau moins fraîche mais enrichie en oxygène par la photosynthèse en saison chaude.

Les conditions thermiques ne sont « pas responsables d'une dégradation de la qualité des eaux, préjudiciables aux principales espèces aquatiques ». En effet, la température des eaux, même réchauffées par les étangs reste en dessous des températures létales des espèces autochtones.

Évaporation

L'évaporation est un phénomène physique qui se résume par le bilan entre les molécules qui ont quitté l'eau pour l'air et celles qui ont quitté l'air pour l'eau. Si le bilan est positif, on parle d'évaporation, s'il est négatif on parle de condensation.

L'évaporation d'un étang

Elle dépend de plusieurs paramètres :

- la température de l'air,
- l'humidité de l'air,
- la vitesse du vent,
- de l'altitude,
- la pression atmosphérique,
- le rayonnement,

- des propriétés physiques de l'étang : superficie, profondeur...

Des mesures de l'évaporation estivale d'un étang effectuées dans quatre départements donnent les résultats suivants :

- 0,4 l/s/ha en Indre,
- de 0,25 et 0,5 l/s/ha en Mayenne,
- 0,5 l/s/ha dans la Vienne et en Limousin.

Les conditions dans la Nièvre sont similaires à celles de l'Indre pour sa partie basse, et à celles du Limousin pour le Morvan.

Évaporation d'un couvert forestier

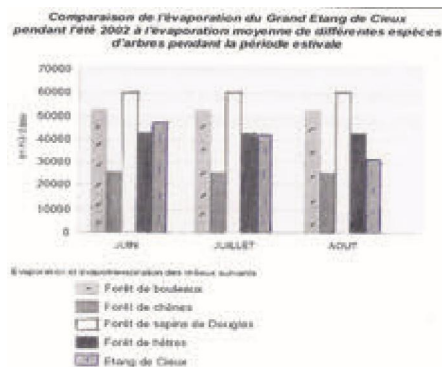
L'évaporation globale d'un couvert forestier est la somme de l'évapotranspiration réelle de l'arbre et de l'évaporation par intermittence de l'eau de pluie interceptée par le feuillage pendant et immédiatement après un épisode pluvieux.

Des mesures d'évapotranspiration (par jour en période estivale) ont été réalisées sur des essences présentes en Limousin :

- Bouleau : 4,7 mm d'eau soit 47 m³ par ha,
- Chêne : 2,3 mm,
- Sapin de Douglas : 5,3 mm,
- Hêtre : 3,8 mm.

Des chercheurs de l'UCL ont mis au point une méthode pour mesurer l'évapotranspiration d'un couvert végétal.

Extrait de l'étude « Hydroclimatologie des plans d'eau dans l'ouest de la France et en Limousin : la question de l'évaporation »



On constate que le sapin Douglas perd 20,6 % d'eau de plus que l'étang en juin, 29,7 % en juillet et 46,8 % en août.

Il ressort donc que l'étang n'est pas le plus grand consommateur d'eau par évaporation pendant la période estivale.

L'étang est directement ouvert aux

précipitations. Il restitue l'eau au réseau hydrologique aval dans un temps assez court. Si cette surface était occupée par un sol végétalisé, la restitution au cours d'eau serait beaucoup plus lente car soumise à l'infiltration vers les nappes phréatiques.

Évaporation d'une zone humide avec couvert végétal

Elles connaissent une évaporation intense des sols et de la végétation. Diverses études démontrent que l'évapotranspiration d'une zone humide dépasse très largement l'évaporation d'un étang du fait de la forte présence de plantes telles que joncs, phragmites... dès lors qu'il n'y a pas quantité limitative d'eau.

L'évaporation d'un étang assèche-t-elle les cours d'eau en été ?

Une telle affirmation est le reflet d'une méconnaissance de ce phénomène. N'oublions pas que l'évaporation est la première étape du cycle de l'eau, la dernière étant les précipitations.

Une étude menée par O. Balabanian et G. Bouet à partir de relevés sur la station d'Uzerche entre 1975 et 1986 a mis en évidence les problèmes de sécheresse dans ce « pays de l'arbre et de l'eau » où « les rivières se trouvent à sec dès mi-juillet et où seuls les grands étangs continuent à pourvoir de l'eau grâce à leurs déversoir de surface ».

De même, « la présence d'étangs sur le continuum fluvial procure au cours d'eau une certaine quantité d'oxygène dissous qu'il n'est pas capable de créer lui-même en période chaude alors que l'étang le peut grâce à son intense activité photosynthétique ».

L'affirmation selon laquelle « l'évaporation engendre l'assèchement des cours d'eau en été » montre à quel point « tous ces facteurs physiques sont trop souvent ignorés par nombre d'acteurs des zones humides, alors même qu'ils procurent souvent un avantage notable aux cours d'eau et à l'économie de manière indirecte... »

CONCLUSION

« On a peine à croire que ces petites pièces d'eau scintillantes qui contribuent, été comme hiver, au charme des paysages limousins, puissent déclencher autant de passions et de querelle aussi

vives » (F. Ardillier-Carras, O. Balabanian, G. Bouet).

Les étangs, comme tous les autres types de zones humides assurent des fonctions indispensables aux équilibres biologiques. Ils constituent des espaces de transition, des lisières entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques, une continuité (trame bleue).

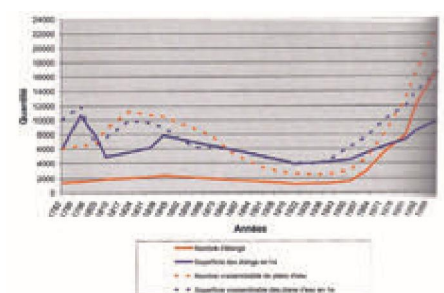
La suppression des plans d'eau entraîne une diminution de la surface en eau, de la diversité des biotopes, des zones favorables à certaines espèces faunistiques et floristiques.

Il est regrettable que l'impact écologique et le bilan de biodiversité de ces opérations ne soient jamais étudiés. S'ils le sont, c'est toujours à travers des évolutions de certaines populations piscicoles spécialisées : truites par exemple. L'avifaune en particulier n'est pas inventoriée avant et après, pas plus que l'herpétofaune ou dans un autre ordre d'idée la biomasse totale et sa productivité.

Notons, à titre d'information, que les poissons ne représentent que 2 % de la faune aquatique.

Comme toutes les zones humides il est primordial de les préserver face à une urbanisation croissante et autres actions dommageables, qui continuent de « grignoter » ces réservoirs de biodiversité.

On constate, lorsque la courbe du nombre d'étangs se recoupe à celle de la surface en eau, que nous sommes en 1978. Quant à l'an 2000, la surface en eau est inférieure à 1789.



Graphique 4 : Estimation des variations en nombre et en superficie totale (en ha) des plans d'eau au cours des deux derniers siècles en Limousin.

Il est à noter que, depuis cette étude, la tendance s'est inversée.

Un adhérent ■

Sources : Sites internet : Eau France, les zones humides - HYDRAUXOIS - RAMSAR.

Les étangs en Limousin : M. AL DOMANY, L. TOUCHART, P. BARTOUT.

Hydroclimatologie des plans d'eau par G. NION.



Aujourd'hui, environ 90% des étangs naturels de Suisse se trouvent dans les montagnes. En plaine, la plupart des étangs sont artificiels (Beat Oertli, HES).

LES MULTIPLES BIENFAITS DES ÉTANGS

UNE SUISSE AQUATIQUE ET POURQUOI PAS UNE CORRÈZE AQUATIQUE ?

A priori, un étang, ce n'est pas aussi glamour qu'un cours d'eau ou un lac majestueux. Ces petites étendues d'eau n'en sont pas moins indispensables à la biodiversité et à la santé des écosystèmes. En Suisse, les étangs naturels ont beaucoup diminué avec la montée en puissance de l'agriculture.

À 12 kilomètres à l'est de Genève, à l'école d'horticulture de LullierLien externe, l'étang se fond si parfaitement dans le paysage que l'œil le traverse. Comme l'explique Beat OertliLien externe, professeur d'écologie aquatique à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HESSO), cet étang a été stratégiquement placé pour protéger un cours d'eau naturel qui se trouve en contrebas d'un verger de l'école : « Toute l'eau de pluie s'écoule d'abord dans l'étang, où elle est filtrée naturellement. Les recherches montrent que des étangs

comme celui-ci peuvent piéger et dégrader environ 70 % des pesticides qui y pénètrent en un an. »

Contenu externe

Le rôle des étangs

Mais la purification et la filtration de l'eau ne sont qu'un élément d'une longue liste de services rendus par les étangs, tant pour les humains que pour l'environnement. Ces services vont de la prévention des inondations et de l'érosion à l'habitat d'espèces menacées, en passant par l'absorption du dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre.

« Nous avons évalué qu'un étang peut capter autant de carbone qu'une voiture en produit en un an », précise Beat Oertli. Mais le professeur est inquiet. Ces 200 dernières années, 90 % des étangs et des petits bassins en Suisse se sont asséchés ou ont été détruits, en grande partie à

cause des activités humaines et de l'intensification de l'agriculture.

Réseaux d'étangs

Il est facile de sous-estimer la contribution environnementale des étangs, compte tenu de leur petite taille comparativement aux grandes ressources d'eau douce comme les lacs et les rivières. Mais comme l'explique Beat Oertli, leurs plus grands avantages écologiques découlent de l'ensemble qu'ils forment, chaque petit plan d'eau jouant un rôle clé dans un réseau plus vaste : « Dans une région, si l'on regroupe toute la biodiversité des petits étangs, il y a beaucoup plus d'espèces qu'avec les lacs et les rivières. C'est parce que les étangs sont tous très différents - ils sont comme les humains : on n'en trouve pas deux qui sont identiques. »

Et il n'y a pas que les grenouilles qui aiment les étangs suisses. Ils

constituent aussi un habitat essentiel pour une variété de plantes et de poissons, ainsi que pour les castors, les musaraignes, les campagnols, les chauves-souris, les sangsues, les libellules et les pollinisateurs comme les abeilles et les serpents.

Un seul étang est également précieux, surtout en milieu urbain. « Même un étang artificiel au milieu d'une ville peut accueillir la biodiversité naturelle et fournir des services essentiels pour les humains, souligne Beat Oerli qui étudie précisément cette question. Les étangs fournissent de nombreux services pour l'aménagement paysager, la protection contre les inondations, l'éducation des étudiants et des enfants, le piégeage des polluants et l'épuration des eaux qui traversent la ville, sans compter l'irrigation des parcs et des jardins, et même la lutte contre les incendies. »

32'000 étangs

Selon le professeur, il existe aujourd'hui en Suisse quelque 32'000 étangs et petites étendues d'eau d'au moins 100 mètres carrés, soit 100 fois plus que les lacs. Au début du XIX^e siècle le nombre d'étangs dépassait les 3 millions. Cette tendance à la baisse est également observée dans d'autres pays urbanisés en Europe et aux États-Unis.

Les corridors de transport, l'urbanisation et l'industrialisation jouent tous un rôle dans la diminution du nombre d'étangs, mais on pense que l'agriculture a été le facteur le plus important de ce déclin. D'une part, les étangs sont souvent comblés ou recouverts pour faire place aux terres et aux installations agricoles. Le ruissellement des engrais est un autre facteur : l'excès de nutriments contenus dans les engrais, comme le phosphore, peut conduire à un phénomène appelé eutrophisation, qui provoque une prolifération d'algues et de plantes.

Et même si les étangs sont excellents pour filtrer les pesticides, une contamination excessive par ces pro-

duits chimiques peut nuire aux écosystèmes des étangs et les rendre inhospitaliers pour la faune et la flore.

Beat Oerli ajoute que le changement climatique aggravera probablement ces problèmes. Bien que chaque étang finisse par s'assécher dans le cadre de son cycle de vie naturel, le changement climatique peut accélérer ce phénomène, les durées de vie des étangs tendant à être plus courtes dans des conditions plus chaudes et plus riches en nutriments.

Tripler le nombre d'étangs

Beat Oerli plaide en faveur d'une double approche pour améliorer la situation : protéger les étangs restants de la Suisse et en créer de nouveaux. La préservation et la création de zones saines d'habitat et de végétation en bordure des étangs - les zones riveraines - sont également essentielles à ces efforts.

« En Suisse, sur un kilomètre carré, il y a un ou deux étangs. Ce n'est pas suffisant. Nous avons estimé que ce nombre devrait être doublé ou triplé pour maintenir la biodiversité. Le concept de réseaux est très important pour la conservation des étangs : en Suisse, certains étangs sont protégés, mais je pense que nous devons identifier et protéger les



Un étang peut capter autant de carbone qu'une voiture en produit en un an (*swissinfo.ch*).



Des étangs artificielles d'un mètre carré, comme ce prototype d'étang sur le toit de l'école horticole de Lullier, peuvent servir d'habitat à la vie des insectes, par exemple (*swissinfo.ch*).

autres étangs qui comptent dans ces réseaux. »

Selon Beat Oerli, l'aménagement d'étangs artificiels est relativement simple et peu onéreux. Dans de bonnes conditions, un petit étang peut être construit pour environ 5'000 francs suisses. Même un mini étang d'un mètre carré sur un toit privé peut être un atout écologique.

Celia LUTERBACHER ■
à Jussy

Traduit de l'anglais par Frédéric Burnand,
swissinfo.ch
Neuer Inhalt
Horizontal Line

VIDANGE DE VOTRE ÉTANG ET AIDES DE VOTRE SYNDICAT

Pour réussir vos vidanges, le Syndicat des Etangs Corrèziens vous conseille et vous propose des aides techniques et pratiques, notamment en vous prêtant du matériel apte à vous faciliter la récupération du poisson et à vous éviter des désagréments administratifs et économiques.

Nos conseils :

► La première démarche à entreprendre consiste à vérifier l'existence légale du plan d'eau à partir du moment où il a une surface supérieure à 1 000 m² et une alimentation par cours d'eau correspondant aux seuils du régime déclaratif du Code de l'Environnement.

Question à vous poser :

Disposez-vous d'un arrêté préfectoral ou d'une autorisation administrative de vidange ?

> **Si oui**, vous pouvez vidanger en respectant les dispositions ci-dessous*.

> **Si non**, votre étang n'a pas d'existence légale ou ne bénéficie pas d'une autorisation de vidange pérenne. Si vous voulez conserver votre étang et le gérer, vous devez alors entreprendre les démarches de régularisation auprès de la Direction Départementale des Territoires. Le Syndicat peut vous conseiller et vous aider.

* Pour les plans d'eau **fondés en titre** ou les étangs **antérieurs à 1829**, il ne vous est pas imposé (sauf arrêté préfectoral suspendant les vidanges) de période de vidange. Cependant nous vous conseillons vivement de ne pas procéder à cette opération entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, ainsi qu'à une remise en eau du 15 juin au 30 septembre.

Dans tous les cas, la date de la vidange doit être signalée 15 jours avant le début de l'opération.

Pour les plans d'eau de création plus récente :

- enclos piscicole,
- eau close avec autorisation de vidange,
- eau libre,
- pisciculture à valorisation touristique.

La vidange est permise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre, sauf que pour les étangs sur cours d'eau, la remise en eau est interdite du 15 juin au 30 septembre.

Rappel important : dans tous les cas la date de vidange doit être signalée 15 jours AVANT le début de l'opération.

Ce délai est porté à 2 mois dans le cas d'un statut d'eau libre afin d'obtenir en préalable une autorisation de capture et transport, demande à formuler auprès de l'unité biodiversité chasse et pêche de la DDT.

Consultez la fiche information vidange sur : www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/Police-de-l-eau/Les-vidanges

Une information de vidange est à transmettre à :

Direction Départementale des Territoires
SEPER

Cité Administrative Jean Montalat
Place Martial Brigueoleix
BP 314
19011 TULLE CEDEX

Courriel : ddt-seper@correze.gouv.fr

Si vous souhaitez les contacter par téléphone, appelez la Cité Administrative, le secrétariat « Unité de Police de l'eau » au : 05 55 21 82 51.

Comment ne pas évoquer le cas particulier des « eaux libres » quand une loi votée devant une assemblée vous ôte la propriété du poisson que vous avez introduit de vos propres deniers n'ayant pas considéré les différentes situations ? Si tel est votre cas, renseignez-vous auprès du Syndicat car sous certaines conditions, votre plan d'eau peut bénéficier d'une modification de statut, notamment en pisciculture à valorisation touristique.

L'autre démarche qui découle des règles de bonne gestion, consiste à vérifier la fonctionnalité des ouvrages de vidange. Ceux-ci doivent être manœuvrés au moins une fois par an afin de garantir une vidange de l'ouvrage en moins de 10 jours en cas de danger grave et imminent

pour la sécurité publique, et ceci en tenant compte des apports par le ruissellement et les précipitations, sans causer de préjudice aux personnes et biens situés en aval. Il s'agit là d'une obligation devenue permanente. Elle s'insère désormais dans les consignes à joindre à chaque « dossier étang » détenu par le propriétaire. Nous savons bien que les contraintes imposées aux propriétaires d'étang ne sont pas toutes justifiées, mais s'il en est une que nous vous demandons de respecter c'est bien celle qui concerne la fréquence des vidanges.

Des exemples récents sur les difficultés de vidange trouvent souvent leur origine dans la défectuosité du dispositif d'ouverture de l'étang (vanne, pelle, moine ou conduit) rendu inopérant à cause de l'accumulation des vases à l'entrée du canal de fuite.

La vidange d'un étang tous les 3 ans s'avère être une précaution d'usage qui se justifie déjà par le fait que vous risquez, par l'accumulation de limons, de souiller les eaux et donc le fond de la rivière en aval et donc de détruire les pontes.

Le décret 96-102 du 2 février 1996 fixe les prescriptions générales applicables aux opérations de vidange de plans d'eau soumises à déclaration.

Toute présence avérée des espèces indésirables (poisson-chat, perche soleil, écrevisse de Louisiane) doit être suivie d'un assec prolongé de l'étang afin de procéder à leur élimination définitive. La remise en eau qui suit doit être conduite comme une première mise en eau, c'est-à-dire progressivement afin de laisser le temps à la digue de se ré-humidifier pour éviter les fuites ultérieures.

Le cours d'eau situé en aval du plan d'eau ne doit subir aucun dommage du fait de la vidange, tel que le déversement de sédiments. Un dispositif efficace de décantation permettant de retenir les sédiments en fin de vidange doit être mis en place : épandage ou stockage des eaux boueuses de vidange sur le terrain aval. Ce dispositif de décantation doit

être de dimension suffisante, au regard du volume de boues à stocker. Ses caractéristiques doivent permettre d'éviter la remobilisation de ces boues lors d'épisodes pluvieux intenses. Tout incident doit être déclaré immédiatement à la Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'Eau.

La vitesse de descente de niveau du plan d'eau sera limitée voire annulée momentanément si nécessaire pour éviter l'entraînement de sédiments à l'aval du plan d'eau.

La vidange d'un plan d'eau doit être surveillée notamment la dernière nuit avant la récupération des poissons. Soit la vanne est fermée la veille de la récupération des poissons, soit le propriétaire surveille le niveau de son plan d'eau la nuit précédant la récupération des poissons.

Durant la vidange les eaux rejetées dans le cours d'eau ne devront pas dépasser les valeurs suivantes en moyenne sur 2 heures :

- matières en suspension (MES) : 1 gramme par litre,
- ammonium (NH4) : 2 milligrammes par litre,
- la teneur en oxygène dissous (O2) ne devra pas être inférieure à 3 milligrammes par litre.

La qualité des eaux rejetées sera mesurée en aval juste avant le rejet dans le cours d'eau.

Nos aides techniques :

Le Conseil d'Administration a confié à André AVELLO la mission de gestion du matériel appartenant au Syndicat jugé nécessaire lors des opérations de vidange. Il est à votre disposition pour vous renseigner sur les conditions de mise à

disposition et de restitution de ce matériel.

Monsieur André AVELLO

Voie du Tacot

19450 CHAMBOULIVE

Tél : 05 55 21 21 58

Email : andre.ayello@orange.fr

Le matériel disponible est :

- **2 bacs en plastique de 300 litres et 2 bacs en plastique de 600 litres**, avec vidange possible, permettant de rincer le poisson qui en fin de vidange est souillé par le limon et la vase, avant le tri sur la table, sinon fragilisé il mourait pendant le tri. Récupéré dans des petits bacs avec de l'eau propre, il sera rapidement versé dans un grand bac à moitié rempli d'eau propre pour être finalement mis dans un bassin avant la remise en eau de l'étang. Il est rappelé que ce bassin, si possible situé en amont de l'étang, pourra être vidangé directement dans l'étang à l'aide d'une vanne pour éviter une nouvelle manipulation du poisson.
- **5 épuisettes en nylon tricoté** (dont 1 pour le gros poisson) facilitant la récupération du poisson dans la pêcherie sans abimer les écailles. Les épuisettes en fil métallique étant déconseillées car dès qu'un fil métallique est rompu il blesse le poisson et peut provoquer sa mort.
- **2 tables de tri du poisson** par taille et par nature. Il faut rappeler qu'à chaque table de tri il est nécessaire qu'au moins 1 personne compétente soit présente pour diriger le tri du poisson et notamment éliminer les espèces indésirables telles que les écrevisses américaines, perches soleil, poissons-chats, sachant que si vous désirez les transporter pour les consommer il faudra d'abord les tuer, leur transport vivants étant in-

terdit. Est également prohibée leur remise dans le cours d'eau ou de l'étang.

- **1 balance avec plateau** de capacité de 100 kg, graduations tous les 200 g.

Nous étudions l'opportunité d'acquérir du matériel « type professionnel » pour le transport du poisson vivant. Vous n'ignorez pas que pour cela un agrément sanitaire est nécessaire. En cas de contrôle (ONEMA, Service de la Police de l'Eau) l'absence de ce document et du n° d'agrément vous expose à des sanctions pénales. Le Syndicat détient des formulaires de demande d'agrément sanitaire à transmettre à l'administration. Nous les tenons à votre disposition N'hésitez pas à nous contacter. Sur ce sujet, la réglementation est en train d'évoluer en devenant de plus en plus contraignante. D'ores et déjà elle s'applique aux pisciculteurs professionnels. Le tour des étangs approche.

Nos aides pratiques :

Vous le savez, les administrateurs du Syndicat sont à votre disposition avant et pendant la vidange pour vous aider et éventuellement vous proposer des solutions sur la gestion piscicole dans le respect de la réglementation.

(Dernière mise à jour en mars 2018)

André AVELLO ■

Administrateur

Nous remercions tout particulièrement M. Philippe MOULINOUX qui a complété ce texte par des éléments contractuels et pratiques indispensables.

M.I.B. MOURY
TRANSPORTS - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX PUBLICS - DÉCHETS LIQUIDES



MTB MOURY
 1 avenue de la Genette
 19230 TROCHE
 Port.
 06 82 45 09 47 - 06 07 35 96 13
 E-mail : moury.maxime@orange.fr



**ENTREPRISE
 POUGET Josette**
 T.P. Terrassement
 Assainissement
 Barbot
 19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
 Téléphone
 05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88



CAMPAGNE 2018-2019 POUR LE TIR DES CORMORANS

Procédure à suivre pour tirer des cormorans qui occasionnent de grosses prédations sur nos étangs.

Pour la campagne 2018-2019, les propriétaires d'étangs désirant tirer des cormorans peuvent à partir du **mois de septembre 2018** contacter :

M. Gilles Balard
au **05 55 73 15 43**
ou au **06 29 43 53 76**

Partant de là, dès que l'arrêté préfectoral sera paru au journal officiel, courant octobre en général, on vous fera parvenir une demande d'autorisation pour la destruction des grands cormorans.

C'est à vous ensuite de remplir cette demande et de l'adresser à :

Gilles Balard
Le Bourg
19140 ESPARTIGNAC

Vous recevrez quelque temps

plus tard de la DDT une autorisation de tir validée avec le quota de cormorans attribué, ainsi que quatre feuilles à adresser à la DDT pour le suivi des tirs.

Il est important que les propriétaires d'étangs s'impliquent dans cette démarche le quota de 120 cormorans à tuer pour les eaux closes risque d'être révisé à la baisse.

Gilles BALARD ■



GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT

23 Parc d'activité du Bois St-Michel
19200 Ussel
r.gui82@live.fr
Tel : 06 77 98 00 16

L'entreprise GUICHARD TP et environnement est à votre écoute pour toute mise aux normes d'étangs.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, nous sommes en mesure de vous apporter nos solutions techniques pour remettre en eau vos étangs notamment en créant une déviation du cours d'eau avant que celui-ci ne se verse dans l'étang.

Nous pouvons aussi réaliser la mise aux normes du déversoir, l'installation d'une pêcherie, ainsi que la réalisation d'un moine.

La réalisation de bassins de décantation retiendra la vase lors de la vidange de votre étang.







 rodolphe.guichard

 GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT



Groupama
la vraie vie s'assure ici

www.groupama.fr

VOTRE AGENCE
17 avenue Victor Hugo
19000 Tulle
Tél. 05 55 20 36 65

 **0 969 320 319**
APPEL NON SURTAXÉ

Groupama d'OC - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'OC



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze
Maison de l'arbre et de l'Eau

Siège social :
Rue de l'Église - 19160 NEUVIC
Tél : 05 55 95 93 79 - Fax : 05 55 95 96 50

Antenne de Tulle :
12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 88 89 - Fax : 05 55 20 88 90
E-mail : cpiecorreze@aol.com
Site internet : www.cpiecorreze.com

Éducation à l'Environnement et au Développement durable
Espace Info Énergie Sauvegarde, Protection et Valorisation de la Nature
Centre de ressources Environnement



MINOTERIE FARGES

Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR
Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr

alcédo
chasse & pêche
BRIVE - MALEMORT

Vente, entretien
et réparation d'armes
par un Armurier
-Meilleur Ouvrier de France-

Vente, entretien
et réparation
de cannes et moulinets

OUVERT du lundi au samedi
de 9h/12h30 - 14h/19h
Non Stop de mardi à septembre
Parc commercial du Moulin
4 rue de Sahal - Zone Leroy Merlin
19000 Malemort - Tél. 05 55 74 69 10

CONFORT 2000

10 Rue Professeur GEBRE
19100 BRIVE

J.C.FREDON
PROFESSIONNEL QUALIBOIS/QUALIPAC
06 75 09 53 87
confort.2000@wanadoo.fr
site:electricien-confort2000.fr

SARL DUMONT
ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT
Assainissement (création et rénovation) / Terrassement
VRD/débroussaillage/éparage / Aménagement extérieur

05 55 17 03 44
06 88 65 40 89
S.A.R.L. D.A.T.
le péliissier 19600 NOAILLES

S.A.R.L. AUSSET & FILS
ENTREPRENEUR T.A.

BP 14
LA BOUDIOS - **19220 DARAZAC**
TÉL : **05 55 28 13 99**
FAX : **05 55 28 21 41**

CA

CENTRE FRANCE
Toute une banque
pour vous

LMB LEBEAU
moulages béton

moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ...

Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents

SIREN 423 673 300 00012
E.U.R.L. au capital de 50 000 euros A.P.E. 2361Z

Tél **02 48 50 00 64** Allée Louis Armand
Fax 02 48 20 04 05 Pôle d'affaires les Danjons
www.lmbeton.com 18000 BOURGES

Les Viviers de Haute-Corrèze

VHC

Benjamin LEFAI www.pisciculture-vhc.com

Tous poissons d'eau douce
Gestion de plans d'eau - Conseil

Tél. 05 55 94 64 50 Moulin Lafarge
06 16 59 18 52 19340 COURTEIX
Fax : 05 55 94 42 59 Mail : benjamin-lefai@hotmail.fr

TAZE
électricité

Siège social
495, ZAC la Tuilerie
BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
tél. 05 55 46 04 20
fax 05 55 46 04 25
contact@taze.fr
www.taze.fr

BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR

Chez "Gus et Olga"

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE
☎ **05 55 20 26 73** - Fax : 05 55 20 26 73

ENT. BACHELERIE PASCAL
Travaux Agricoles
Terrassement

06.55.73.23.08 06.80.02.15.11
Langlé - 19140 CONDAT-SUR-GANAIVEIX

LACOMBE TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

- TERRASSEMENT
- DÉFRICHAGE
- DRAINAGE
- ASSAINISSEMENT
- V.R.D.
- MATÉRIAUX

06.10.91.75.58
Pouch - 19410 ESTIVAUX **05.55.98.71.76**

Sarl TALLET & Fils

Le Queyroi
24270 Sarlande

Tél : 05 53 52 61 92
Fax : 05 53 52 25 75

**MISE AUX NORMES, AMENAGEMENT
ET CURAGE D'ETANGS
TRAVAUX PUBLICS ET FORESTIERS**

contact@talletsarl.fr

Le Syndicat met gratuitement à votre service son bulletin pour vos petites annonces en complément de la présentation sur notre site internet. Nous vous saurions gré toutefois de bien vouloir nous prévenir dès que vous avez finalisé votre affaire afin de permettre à d'autres de pouvoir bénéficier de cet avantage. Merci pour votre compréhension.

VENTES

A VENDRE - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile.

Contact : 05 55 85 76 18

A VENDRE - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre.

Contact : 05 55 92 98 83

A VENDRE - Étang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40 - 06 08 22 32 36**

Particulier **VEND** ancien corps de ferme comprenant: maison rénovée - étable avec grande grange - four à pain agencé en gîte - étang - verger. Le tout en parfait état. Surface totale: 1 ha 3. Prix à débattre.

Contact : 05 55 26 14 37

Particulier **VEND** étang de 1 000 m²

sur la commune d'Égletons, mis aux normes, PVT. Superficie totale du terrain 2 ha couvert de prairie et de bois. **Contact : 06 85 87 80 25**

A VENDRE - Bel enclos de 3 ha environ, sud de Tulle. Clôture fort grillage 2 m. partie boisée et prairie accessible. 6 petits étangs classés en eaux closes dont le plus grand 2 000 m². Tous équipés pour la vidange.

Contact : 05 55 27 18 39

A VENDRE - Étang de 1 700 m² sur terrain en partie herbeux et boisé d'environ 7 000 m², situé à 4 kms au Sud d'Uzerche (19140), aux Normes PVT. Accès par chemin communal. Bel environnement.

Contact : 06 80 53 49 87



A VENDRE - Étang de Cherchaud (Meuzac) (Haute-Vienne/Corrèze) - Droit d'enclôre fondé sur titre - Étang: 10,25 ha - Terrain: 0,75 ha - Accès véhicules facile - Très poissonneux. - Prix à discuter.

Contact : 0041 79 3424036 - Courriel : elh1290@gmail.com

A VENDRE à Masseret agréable maison d'habitation de 120 m² de surface habitable. Chauffage fuel. Rez-de-chaussée, séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, sanitaire, comble, étage 4 chambres. 2 granges séparées dont une deux niveaux 180 m², hangar 90 m², 1 étang mis aux normes 1 ha environ et 4 ha terrain cultivable. Libre. Proximité bourg « tous commerces ». **Contact : 05 55 73 41 91**

A VENDRE étang sur la commune d'Estivaux. A mettre aux normes. Surface : 2 800 m². Accès par chemin communal et privé. Existe sur un terrain d'1 ha environ (1/2 pré et 1/2 bois de chênes). Renseignements au **07 83 63 77 19** - Prix : 8 000 €

ACHATS

A ACHETER - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m². Arrondissement d'USSEL.

Contact : 05 55 72 41 35

A ACHETER - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha. **Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12**

CHERCHE À ACHETER étang région Marcillac (10 km), superficie minimum 1 000 m².

Contact : 06 87 80 75 01

LOCATIONS

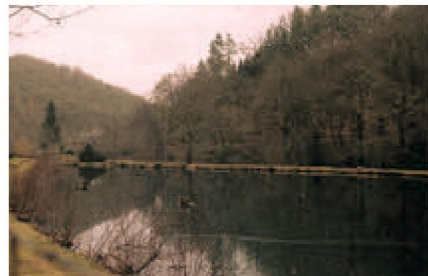
Particulier **LOUE** étang piscicole à valorisation touristique (un peu moins de 1 ha), bien entretenu, situé au lieu-dit Lissac, commune de SAINT-MERDLES-OUSSINES. **Contact : 09 53 33 40 77 - 06 60 99 48 84**

LOUE, proximité d'Ussel, étang de 2,5 ha (commune de ST-EXUPERY-LES-ROCHES) dans un beau site naturel, comprenant carpes, tanches et gardons.

Contact : 06 08 02 38 02

A LOUER - Étang superficie 0,9 ha, accessible par la route, normes PVT, situé 45 km de Brive, 45 km de Tulle, 45 km de Limoges, proche autoroute

A20. Abri outillage. Espace parking.



Contact : 06 01 10 86 00

Cherche **A LOUER** étang pour truites principalement.

Contact : 06 67 68 74 66

Profitez d'un cadre exceptionnel au calme avec toutes les facilités

d'accès à 15 km de TULLE (19). Étang situé à ORLIAC-de-BAR, lieu-dit « La Chapelle ». Accès privatif. Mis aux normes. Surface de 6 500 m² sur 1 ha de terrain ombragé entièrement clos, à vocation touristique. Pêche autorisée. Présence d'une caravane avec auvent et abri, table, chaises. Possibilité de barbecue ainsi que des toilettes sèches. Convient pour particulier, association, traiteur. (Voir photos sur site internet: www.syndicat-etangs-correziens.fr)

Contact : M^{me} Sylvie CHASTAGNOL : 06.80.21.69.63

Courriel : sylvie.chastagnol@laposte.net